



ASSOCIATION • CYCLISTE • CANTONALE • VAUDOISE

***** Communiqué de l'ACCV *****

Lausanne, le 13 mars 2020

Madame, Monsieur, Chers membres,

Au vu de la croissance exponentielle du nombre de cas de Covid-19, des mesures particulières ont été mises en place par les autorités fédérales et cantonales.

L'ACCV recommande de ne pas céder à la panique et de suivre les prescriptions des autorités fédérales et cantonales.

Pour rappel le canton de Vaud a entre autres adopté les mesures suivantes : interdiction de toute manifestation de plus de 50 personnes et la fermeture des lieux de divertissement (cinémas, pianos-bars, discothèques, centres sportifs, centres de fitness,...). Ces mesures étant valables jusqu'au 30 avril 2020.

Pour les personnes désirant tout de même maintenir des événements de moins de 50 personnes, l'ACCV leur recommande de suivre les prescriptions suivantes :

- Exclure toutes personnes étant ou se sentant malades.
- Exclure toutes les personnes particulièrement à risque.
- Informer les personnes présentes sur les mesures de protection générales telle que l'hygiène des mains, les distances à respecter, les règles d'hygiène en cas de toux et d'éternuement.
- S'abstenir de tout contact physique (serrage de main, embrassade,...)
- Adapter les conditions spatiales afin que les règles d'hygiène puissent être respectées.

La finalité des diverses mesures prises par nos autorités est de limiter les interactions sociales afin de ralentir la progression du Covid-19.

L'ACCV préconise entre autres de limiter les activités à risques afin de ménager le système de santé de potentielle sollicitation superflue. Nous recommandons également vivement d'éviter les interactions intergénérationnelles.

Pour reprendre les mots du Conseil d'Etat vaudois, nous en appelons à un esprit de collaboration et de solidarité de toutes et tous, à la responsabilité et au sang-froid de chacun.

Conscient du caractère extraordinaire de la situation, nous vous remercions d'ores et déjà de votre précieuse collaboration.

Au nom du comité de l'ACCV

Le Président

Vincent Volet